Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil d'Etat adopte le projet de Plan directeur cantonal

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de Plan directeur cantonal et soumet cet élément essentiel de la politique d'aménagement du territoire au Grand Conseil. Les défis économiques et la croissance démographique attendue imposent en effet un nouveau cadre de référence pour l'action des pouvoirs publics sur le territoire. Pour promouvoir la qualité du cadre de vie, ce projet défend la vitalité des nombreux centres qui irriguent l'ensemble des régions du canton en services et en équipements.

Le Conseil d'Etat a adopté le projet de nouveau Plan directeur cantonal. Ce document est un instrument de coordination des politiques dans tous les domaines qui entretiennent une relation avec le territoire. Son objectif principal est de permettre un développement harmonieux et équilibré de l'ensemble du canton.

Le projet s'appuie notamment sur une richesse du canton: le grand nombre de centres répartis sur l'ensemble de son territoire. Il s'agit des villes et des nombreux villages dotés d'équipements publics importants et correctement desservis par les réseaux de transports. Cet atout exceptionnel offre à l'ensemble de la population un accès aisé aux équipements et aux services courants, ainsi que des lieux de vie attractifs et animés. En effet, le dynamisme des centres profite naturellement aux régions qui les entourent.

Le projet de plan directeur cantonal s'attache à renforcer la vitalité de ces centres à travers un partenariat entre le Canton, les communes et les régions. Ainsi, afin d'absorber l'augmentation annoncée de la population sans dommage pour la qualité de vie, le plan prévoit de favoriser l'implantation des nouveaux habitants dans ces centres. Les infrastructures existantes (équipements, transports) seront ainsi à la fois optimisées et garanties par un nombre suffisant d'utilisateurs. Miser sur ces centres permettra de lutter contre le gaspillage des moyens et l'éparpillement des constructions, c'est-à-dire le mitage du territoire. Ce phénomène entraîne des atteintes aux paysages et un recours accru au transport routier, qui occasionne des charges pour la collectivité, des embouteillages et une augmentation de la pollution.

Les stratégies mises en place par le projet pour préserver la qualité de vie se fondent

également sur la mise en valeur de la richesse que constituent les paysages du canton et sur une gestion durable des ressources.

La révision du plan directeur cantonal, initiée en 2000, s'est fondée sur une démarche participative. D'octobre à décembre 2005 la consultation publique a suscité de nombreuses réponses. Les mesures de valorisation des patrimoines culturel et naturel, de développement du potentiel économique, de protection contre les nuisances et d'encouragement à une gestion durable des ressources ont rencontré un accueil très favorable.

Pour entrer en vigueur, le projet de Plan directeur cantonal devra être approuvé par le Grand conseil puis par le Conseil fédéral, probablement en 2008.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 juin 2006

Jean-Claude Mermoud, chef du Département des institutions et des relations extérieures 021 316 41 51 Léonard Verest, responsable Aménagement cantonal, Service de l'aménagement du territoire, 021 316 74 47